

IGP-DURA[®]one 56

FOIRE AUX QUESTIONS

Vous trouverez ci-après les réponses d'IGP aux questions les plus fréquentes sur le remplacement d'IGP-DURA[®]face 58 par la série de peintures en poudre hautement réactives IGP-DURA[®]one 56.

1. LA SIMILITUDE DES TEINTES AVEC LES ARTICLES DE LA SÉRIE 58 EST-ELLE GARANTIE ?

- Les pigments, charges en pigments et échelles de brillance sont identiques à ceux des articles correspondants de la série 58.
- Cela permet de garantir que les teintes et leur degré de brillance correspondent aux normes fixées pour les articles de la série 58 dans la limite des tolérances de production autorisées.

2. LES PARAMÈTRES DU FOUR DE CUISSON RESTENT-ILS APPLICABLES ? PAR EXEMPLE 30' 180 °C OU 20' 190 °C ?

- Dans le cadre de contrôles internes et externes, les couleurs et la brillance du produit basse température IGP-DURA[®]one 56 ont fait preuve d'une stabilité au moins équivalente à celle de la précédente série 58 sur un large spectre de cuisson standard.
- Validée par divers contrôles de qualité, la fenêtre de cuisson de la série 56 assure, entre 15' 160° C et 10' 190° C, une stabilité des couleurs et de la brillance fiable sur la fourchette de brillance prescrite.
- En cas d'extension de la fenêtre de cuisson définie sur la base de critères de qualité au-delà de 50 % de la durée de cuisson maximale prévue, IGP recommande de procéder à des contrôles systématiques, sur chaque site, portant sur la brillance, la teinte, l'adhérence et les propriétés mécaniques.
- Sur demande, l'équipe de service IGP peut mettre à disposition les résultats d'un laboratoire de contrôle externe sur la stabilité des couleurs et de la brillance pour différentes durées de cuisson, même nettement plus élevées.

3. PEUT-ON MÉLANGER IGP-DURA[®]one 56 AVEC IGP-DURA[®]face 58 OU D'AUTRES POUDRES À BASE DE POLYÉTHYLÈNE DE CLASSE 1 ?

- En général, les différentes variantes de poudre ne doivent pas être mélangées.
- Les poudres basse température IGP-DURA[®]one 56 ne doivent pas être mélangées avec d'autres qualités ni d'autres systèmes de poudres, car les réactivités peuvent varier. La combinaison de différents liants peut entraîner des réactions au niveau des matériaux mélangés, ce qui peut influencer les surfaces obtenues tant sur le plan de la brillance que du comportement de réticulation.

4. EST-IL POSSIBLE D'UTILISER IGP-DURA[®]one 56 ET IGP-DURA[®]face 58 POUR UNE MÊME COMMANDE ?

- Oui, elles peuvent être utilisées ensemble à condition de ne pas être mélangées. Tant que cette condition est remplie, les deux systèmes de peinture en poudre peuvent être utilisés simultanément pour le même projet. Les deux séries présentent la même résistance aux intempéries et appartiennent à la classe de qualité QC 1 / GSB Floride 1.
- Il est vraisemblable que des différences de couleur et/ou de brillance apparaissent au passage de la version précédente, la série 58, à la version basse température, la série 56, comme cela se produit également d'un lot à l'autre du même produit.

Des exceptions sont possibles pour les articles 581M, qui pourraient éventuellement présenter 1 à 2 degrés de brillance plus mate.

5. LE TRANSFERT DE TOUS LES ARTICLES EST-IL GARANTI POUR LE 1ER AOÛT 2023 ?

- Oui, il s'agit d'une transition continue. IGP garantit la disponibilité des articles commandés de la série **IGP-DURA[®]face 58** pour la période définie.
- Outre les articles standard en grande quantité qui sont déjà en stock, les codes d'articles suivants sont attribués aux articles déjà existants de la série **58** :
 - 5603 A/E : tous les articles sont transférés et peuvent être commandés à partir de mai 2023
 - 5607 A/E : tous les articles sont transférés et peuvent être commandés à partir de fin juin 2023
 - 561M A/E : tous les articles sont transférés et peuvent être commandés à partir de fin juillet 2023

6. QUAND IGP LANCERA-T-ELLE LA SÉRIE 56 IGP-Effectives[®] ?

- Le lancement des groupes de produits Effectives basés sur la technologie Effectives est prévu pour le printemps 2024. Pour les formulations Effectives, des tests supplémentaires sont nécessaires.

7. LES ANCIENS STOCKS SONT-ILS RÉCUPÉRÉS ET MIS SUR UNE NOTE DE CRÉDIT ?

- La période de transition courant jusqu'en juin 2025, les anciens stocks de la série **58** ne seront ni repris ni remboursés. Cette longue période de transition permet à IGP d'épuiser les stocks de la série standard **58** en procédant à des remplacements par roulement.

8. QUI ASSUME LES FRAIS LIÉS À LA TRANSITION DANS LES STOCKS ET L'ERP (ENTERPRISE RESOURCE PLANNING) ?

- IGP offre avec **IGP-DURA[®]one 56** un avantage économique fort qui se répercute de manière neutre sur les coûts. C'est pourquoi IGP n'assume pas d'autres coûts.

9. QUELLE EST LA DISPONIBILITÉ DE LA SÉRIE IGP-DURA[®]face 58 ?

- Les quantités minimales de produit à commander ont été accrues pour les produits de la série **58** à compter du 1er août 2023.
- Les teintes de la série **58** les moins demandées (< 1 000 kg/an) ne seront plus produites à partir du 1er janvier 2024. À compter de cette date, ces couleurs seront uniquement proposées dans la série **56**.

IGP

**POWDER
COATINGS**

IGP Pulvertechnik AG
Ringstrasse 30
CH-9500 Wil, Suisse
Téléphone +41 71 9298111
info@ipg-powder.com
ipg-powder.com

Membre du DOLD GROUP



duraone.ipg-powder.com